PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 24 juin 2023

TITRES D'IDENTITÉ : OUVERTURE D'UNE STATION BIOMÉTRIQUE À AIRAINES

Ce lundi 26 juin, la commune d'Airaines ouvre un nouveau service en mairie, pour permettre aux usagers d'enregistrer leurs demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports.

Depuis la fin de l'année 2021, la hausse de la demande de titres d'identité et de voyage a provoqué une mise sous tension progressive de l'ensemble de la chaîne de production des titres – prise de rendez-vous en mairies, instruction, fabrication à l'Imprimerie nationale.

Dans le cadre du plan d'urgence CNI passeports engagé par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, le département de la Somme s'est vu renforcé de 9 dispositifs supplémentaires.

Le déploiement de la 21ème station du département va augmenter l'offre de service pour l'ensemble des usagers. Cette implantation offre au territoire un service public de proximité pérenne.

Ce sont donc désormais 21 communes samariennes qui sont dotées d'au moins un dispositif de recueil des demandes de titres, portant à 40 le nombre de guichets ouverts au public (+30 % par rapport à 2022) soit une augmentation de l'ordre de 600 RdV proposés aux usagers chaque semaine.

Au delà de la revalorisation de la dotation spécifique qui leur est allouée, de la reconduction d'une prime d'installation (4 000 euros), de la création d'une aide à l'équipement (1500 euros pour le raccordement à une plateforme de prise de rendez-vous en ligne) une formation et un accompagnement spécifique sont mis en place par l'État pour leur apporter un appui concret, au quotidien.

Par ailleurs, il existe des dispositifs « contrat d'urgence titres », par lesquels les communes qui réalisent une hausse de 20 % des RdV perçoivent en contrepartie une prime exceptionnelle de 4000€. Dans notre département, il est à noter que les communes d'Abbeville et Flixecourt sont inscrites dans ce dispositif.

Dans notre département, le délai de RdV vient de passer de 80 jours en moyenne à 40 jours. Les délais d'instruction et d'impression assurés par l'État (CERT et l'Imprimerie nationale) sont restés stable à une trentaine de jours, signe de la mobilisation de l'ensemble de la chaîne.

Le préfet de la Somme souhaite saluer l'ensemble des acteurs, et plus particulièrement les communes qui se mobilisent pour répondre au maximum de demandes de CNI et de passeports.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens